Nations Unies S/PV.3867



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3867e séance

Vendredi 27 mars 1998, à 11 heures

New York

Président :	M. Sallah	(Gambie)
Membres :	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Shen Guofang
	Costa Rica	M. Sáenz Biolley
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Amolo
	Portugal	M. Soares
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1152 (1998) concernant la situation en République centrafricaine (S/1998/148 et Add.1)

98-85161 (F)

La séance est ouverte à 11 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1152 (1998) concernant la situation en République centrafricaine (S/1998/148 et Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la République centrafricaine et du Soudan des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Deinde-Fernandez (République centrafricaine) prend place à la table du Conseil; M. Erwa (Soudan) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1152 (1998) concernant la situation en République centrafricaine, documents S/1998/148 et Add.1. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/268, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la République centrafricaine. Je lui donne maintenant la parole.

M. Deinde-Fernandez (République centrafricaine) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole au Conseil de sécurité depuis votre accession à la présidence du Conseil, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous présenter les félicitations de mon gouvernement, tout en exprimant notre appréciation pour le remarquable travail réalisé par votre prédécesseur.

C'est un grand jour aujourd'hui pour nous en République centrafricaine. Nous sommes tout à fait conscients du fait que le Conseil n'a autorisé aucune opération de maintien nulle part dans le monde depuis quelque temps.

Mon gouvernement tient à exprimer notre profonde gratitude à la communauté internationale pour ce grand moment. Nous remercions le Secrétaire général et tous ceux du Secrétariat dont les efforts ont permis de le concrétiser. Nous remercions le Conseil pour l'indulgence, la patience et la tolérance dont il a fait preuve en nous donnant le temps de faire tout ce qui était nécessaire pour rendre cela possible. Nous tenons à exprimer ouvertement notre gratitude au Gouvernement français pour son appui soutenu, appui qui est fondamental pour le succès de cette opération.

Je tiens à réitérer la détermination de mon gouvernement de coopérer pleinement avec la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) dans toute la mesure du possible et à assurer le succès de sa mission pour nous acquitter de tous les engagements que nous avons pris, conformément aux lettres adressées au Secrétaire général et au Conseil de sécurité par mon Président, ainsi que de toutes les obligations que nous avons contractées en vertu de l'accord de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB). Mon gouvernement est pleinement résolu à faire en sorte que la paix, une fois établie, fasse l'objet d'un suivi et que le processus d'élections libres et régulières soit sauvegardé.

Mon gouvernement, mon peuple et moi-même remercions les membres du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République centrafricaine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Sir John Weston (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie) et le pays associé, Chypre, ainsi que le pays membre de l'Association européenne de libre-échange

(AELE) qui est membre de l'Espace économique européen (EEE), la Norvège, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite des mesures importantes qui ont été prises sur la voie de la stabilisation en République centrafricaine à la suite des troubles survenus sur le plan de la sécurité et de l'ordre civil en 1996. La signature des Accords de Bangui représentait une percée importante dans ce processus et nous rendons hommage aux dirigeants régionaux, au Comité international de médiation, placé sous la direction du Président Bongo, du Gabon, et le Comité international de suivi pour le rôle clef qu'ils ont joué à cet égard.

L'Union européenne félicite également la Force interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) pour la contribution vitale qu'elle a apportée à l'amélioration de la sécurité en République centrafricaine au cours de l'an dernier. Le déploiement rapide et efficace de cette force en 1997 est un bel exemple de réaction régionale à des problèmes régionaux et montre le professionnalisme et les capacités du personnel africain de maintien de la paix. L'opération réalisée par la MISAB a donc été approuvée et autorisée par le Conseil de sécurité l'an dernier. Dans ce contexte, nous rendons hommage aux pays africains qui ont contribué à la force en fournissant des contingents à la MISAB, ainsi qu'à un pays membre de l'Union européenne, la France, pour l'engagement appréciable dont elle a fait preuve en appuyant la force. Nous nous félicitons de la détermination sans faille démontrée par ces pays d'appuyer et de participer, conjointement avec d'autres pays, à la nouvelle opération des Nations Unies, la MINURCA, qui prendra bientôt le relais de la MISAB. Nous nous félicitions de cette nouvelle manifestation de la volonté des Nations Unies d'intervenir dans le domaine du maintien de la paix.

L'Union européenne reconnaît que si des progrès importants ont été réalisés dans la mise en oeuvre des dispositions des Accords de Bangui, et sur la voie d'une réforme dans les domaines social, économique, électoral et de la sécurité, il reste néanmoins encore beaucoup à faire. Dans ce contexte, nous notons avec satisfaction l'engagement pris par le Président Patassé de poursuivre les réformes entreprises dans ces domaines et de tenir une conférence de réconciliation nationale à Bangui, en mars. Nous attendons avec intérêt que les progrès se poursuivent pour aboutir à la tenue d'élections libres et régulières dans le courant de cette année.

L'Union européenne se félicite grandement de la création de la MINURCA qui doit remplacer la MISAB dès la mi-avril. Nous reconnaissons que ses responsabilités en matière de sécurité, de formation, de désarmement et d'assistance électorale joueront un rôle clef durant la période qui aboutira aux élections. Nous nous félicitons également de l'intention du Secrétaire général de nommer un Représentant spécial en République centrafricaine, et appuyons pleinement les rôles de coordination et de coopération qui lui sont confiés, en particulier la responsabilité qui lui incombe d'inciter la communauté internationale à fournir une assistance à la République centrafricaine.

À cet égard, l'Union européenne continuera de prêter une assistance en faveur du développement, notamment dans le cadre du Fonds européen de développement. Cela comprendra notamment un appui substantiel en faveur de la remise en état du secteur des transports et une aide au secteur de la santé.

L'Union européenne partage les préoccupations qui ont été exprimées quant à la fragilité de la situation en République centrafricaine. Son gouvernement et son peuple sont confrontés à de nombreux défis auxquels il faudra faire face afin de consolider les progrès réalisés l'an dernier. L'Union européenne pense que les Nations Unies, par l'intermédiaire de la MINURCA et du Représentant spécial du Secrétaire général, peuvent apporter à cet égard une contribution significative et aider à bâtir une paix durable, la démocratie et le développement en République centra-fricaine.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Erwa (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : C'est un grand honneur pour moi, Monsieur le Président, que de vous présenter une fois de plus nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier S. E. l'Ambassadeur du Gabon d'avoir assumé la présidence du Conseil.

Le Soudan, grâce aux liens étroits de bon voisinage, de parenté et d'intégration régionale qui caractérisent nos relations avec le pays frère voisin, la République centrafricaine, a eu l'honneur de participer, représenté par le Président de la République, à la signature du pacte historique de réconciliation en République centrafricaine. Ce pacte a démontré une fois de plus que les Africains peuvent assumer leurs responsabilités et régler leurs problèmes de manière pacifique.

Ce pacte est un bon exemple de la manière dont le continent africain grâce à une longue tradition de patience et de sagesse parvient à régler les différends en faisant appel aux vertus de la tolérance, la clémence, la consultation, la démocratie et le dialogue. Il a prouvé au monde entier que l'Afrique a une histoire et une civilisation consacrées ainsi qu'un avenir prometteur.

La délégation soudanaise saisit cette occasion pour rendre hommage aux efforts de médiation déployés par le groupe de chefs d'État des pays frères qui constituent la famille d'une maison africaine — le continent africain — efforts qui visent à rétablir la paix et la stabilité dans la République centrafricaine voisine.

Nous ne pouvons qu'exprimer notre admiration devant le rôle, paternel joué par S. E. le Président Omar Bongo qui nous a guidés sur la voie d'un havre de paix. Nous rendons également hommage à S. E. le Président Amadou Toumani Touré, qui a joué son rôle avec beaucoup d'efficacité, de sagesse, de compétence et de sincérité, comme l'ont fait les autres présidents frères au sein du Comité de médiation. Nous rendons également hommage aux États africains qui ont participé à la Force interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) en édifiant les piliers de la paix et de la sécurité dans le pays.

Nous appuyons le projet de résolution, dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui, sur le déploiement de forces internationales en République centrafricaine et saluons les efforts sincères déployés par le Secrétaire général et le Conseil, qui ont permis cette importante réalisation dans le maintien de la paix et de la sécurité.

Nous rappelons l'importance de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans toute la région pour nous permettre de réaliser notre grand objectif, à savoir la coopération et l'intégration régionales et le développement pour nos pays et nos peuples. En ce moment historique où notre voisin, la République centrafricaine, entre dans une ère nouvelle, tournons la page d'une histoire récente pleine de blessures, de tristesse et de guerres. Avec un nouveau recul, contemplons le XXIe siècle, siècle au cours duquel nous aurons été libérés de la dépendance, de l'arriération et de la pauvreté, et pendant lequel nous ferons notre entrée dans un nouveau monde où le multilatéralisme, la diversité, les appartenances ethniques et les cultures différentes constitueront de nouvelles sources de richesse et où nos différences se transformeront en conciliation, nos conflits en amitié et nos altercations en dialogue et coopération.

Pour terminer, la délégation soudanaise réaffirme les dispositions du projet de résolution, eu égard à l'importance de la communauté internationale, représentée par les divers gouvernements et institutions qui aident la République centrafricaine à progresser vers le développement économique auquel elle aspire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. S'il n'y pas d'objections, je vais mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Amolo (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, d'emblée, d'exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation pour l'excellent esprit de coopération et de compromis qui a marqué les consultations longues et intenses que nous avons eues sur cette question. Le résultat en est ce projet de résolution qui, à notre avis, représente un bon équilibre de toutes les positions exposées au cours des négociations. Le projet dont nous sommes saisis aujourd'hui vient en réponse aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général en date du 23 février 1998, que nous avons fermement appuyé et dont nous avons fait l'éloge.

Au mois de décembre 1996, pendant la réunion du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la France et de l'Afrique, Bangui était en proie aux affres d'un conflit fratricide. Les événements qui ont suivi ont été une expérience sans précédent en matière de gestion et de prévention des conflits qui, comme le montre à l'évidence la réunion d'aujourd'hui, a été d'une manière générale couronnée de succès. Nous disons cela parce que bon nombre des objectifs fixés par le Comité international de médiation, le Comité international de suivi et la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) ont été atteints.

Comme cela a été dit très clairement dans le troisième rapport périodique de la MISAB contenu dans le document S/1998/86, les dispositions des Accords de Bangui relatifs à la constitution d'un gouvernement d'union nationale, l'adoption d'une loi d'amnistie couvrant les crimes commis dans le contexte de la troisième révolte, et la situation des ex-chefs d'État peuvent maintenant être considérées comme

ayant été pleinement appliquées. Depuis lors, la Conférence de réconciliation nationale a eu lieu et un pacte de réconciliation nationale a été signé. Nous estimons qu'il s'agit là d'un pas décisif vers la consolidation de la paix, de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité future de la République centrafricaine.

Entre-temps, le processus de désarmement, qui est toujours en cours, a été dans une large mesure entrepris. C'est au peuple centrafricain que l'on doit l'amélioration de la situation politique et en matière de sécurité, ainsi qu'aux États qui ont fourni des contingents à la MISAB, et au Gouvernement français qui a eu la prévoyance, la foi et le courage de continuer d'appuyer le processus de paix en République centrafricaine.

À Bangui, la scène est prête pour le dernier acte. La situation, cependant, demeure fragile mais elle n'est pas irréversible. L'établissement d'une Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) donnera par conséquent à la population de la République centrafricaine l'assurance dont elle a besoin que nous reconnaissons les acquis qu'ils ont réalisés, que nous cherchons à contribuer à la consolidation de ces acquis et que nous nous intéressons à leur stabilité future. En même temps, la nomination d'un Représentant spécial qui offrira, entre autres, ses bons offices et sa médiation entre le Gouvernement et les partis politiques, renforcera la confiance dans le processus de réconciliation nationale et contribuera à la coordination de l'effort de consolidation de la paix après les conflits des Nations Unies. Nous espérons que l'établissement de la MINURCA à ce stade du processus de paix confirmera l'engagement de la communauté internationale en République centrafricaine et contribuera à l'avènement d'une ère de réconciliation nationale, de démocratie et de reconstruction.

Dans le même ordre d'idées, il est important et intéressant de constater que le projet de résolution reconnaît clairement que, en vue de l'instauration d'une paix et d'une stabilité à long terme en République centrafricaine, un engagement constant de la communauté internationale visant à appuyer un développement économique, social et institutionnel est indispensable, et, à cet égard, nous nous félicitons des progrès réalisés dans les discussions avec les institutions financières internationales et nous demandons instamment à nos partenaires en matière de développement de fournir l'appui nécessaire. Il importe également que nous contribuions tous au Fonds d'affectation spéciale établi par le Secrétaire général.

Dans sa lettre adressée au Secrétaire général, en date du 8 janvier 1998, S. E. le Président Ange-Félix Patassé a exprimé le ferme attachement de son gouvernement à continuer de mener à bonne fin les réformes politiques, économiques et de sécurité. Nous espérons que la mise en oeuvre de ces réformes se fera rapidement selon un calendrier précis. Cela comprend, bien sûr, l'adhésion stricte au calendrier des élections qui a été fixé, ainsi que la reconnaissance de la nécessité d'accorder la priorité à la promulgation d'un code électoral. Nous sommes très encouragés par le fait que le Président Patassé a publié hier un décret, No 98, qui établit un comité chargé du suivi du pacte de réconciliation nationale, conformément à l'article 7 de ce pacte.

Le Secrétaire général a recommandé que la MINURCA soit établie pour une période de temps limitée et que son mandat expire 90 jours après l'annonce des résultats des élections. Nous croyons que cela donne suffisamment de temps pour jeter des bases solides en vue de la renaissance de la République centrafricaine. Dépendre une nouvelle fois des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour maintenir l'unité de nos pays n'est pas ce que nous souhaitons et que nous voulons voir encouragé.

Le Kenya votera pour le projet de résolution.

M. Dejammet (France) : Monsieur le Président, au mois de janvier 1997, grâce à une médiation africaine conduite par le Président du Gabon, S. E. El Hadj Omar Bongo, les Accords de Bangui étaient signés. Ces Accords mettaient un terme aux troubles qui avaient déchiré la République centrafricaine au cours de l'année 1996 et ils jetaient les bases de la réconciliation nationale. Pour que ces Accords ne restent pas lettre morte, six pays africains déployaient, avec l'agrément de toutes les parties en République centrafricaine et le soutien français, une force — la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) — cette force était chargée d'assurer la sécurité dans Bangui et de superviser la collecte des armes disséminées lors des trois mutineries de 1996. Cette présence sur le terrain était complétée par l'action continue et efficace du Comité international de suivi, présidé par le général Touré, ancien Président de la République du Mali, et chargé, sur le plan politique, de surveiller et d'aider à la mise en oeuvre des Accords de Bangui.

Le Conseil de sécurité a, au mois d'août 1997, approuvé la conduite des opérations menées par la MISAB, à trois reprises, il a depuis renouvelé cette approbation.

C'était bien la marque de l'appréciation que le Conseil faisait de l'action de la MISAB. Au terme de 14 mois, la MISAB a accompli, de l'avis de tous, un travail considérable. Elle a aujourd'hui quasiment rempli son mandat. Le calme règne à Bangui, la majeure partie des armes a été récupérée. Comme le constate le Secrétaire général dans son rapport, «des progrès sensibles ont été accomplis» (*S/1998/148, par. 15*), dans les domaines politique et économique et dans celui de la sécurité.

Toutefois, selon le Secrétaire général, «il reste beaucoup à faire pour assurer une paix durable en République centrafricaine» (*ibid., par. 16*). La situation n'est pas encore irréversible. C'est pourquoi l'intervention des Nations Unies permettra de maintenir la sécurité et la stabilité à Bangui, et de consolider les progrès réalisés par la MISAB et le Comité international de suivi. Le mandat que le Conseil de sécurité confie à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) et, au sein de celle-ci, au Représentant spécial du Secrétaire général qui dirigera la Mission, répond de façon appropriée à cette nécessité. Ce mandat va au-delà de ce que la MISAB pouvait faire.

Il s'agit de continuer à surveiller et à promouvoir la mise en oeuvre des réformes et des engagements pris par les autorités centrafricaines, y compris ceux relatifs au redressement économique du pays; il s'agit de contribuer à assurer la sécurité et la stabilité dans Bangui, à renforcer les capacités des forces de police centrafricaines, à maintenir l'ordre, à aider à la préparation des élections législatives prévues pour août/septembre 1998; il s'agit enfin d'encourager et de coordonner l'action des institutions et programmes des Nations Unies. La réalisation de ces objectifs justifie bien le recours à la compétence et à l'autorité d'une opération des Nations Unies conduite par un Représentant spécial du Secrétaire général.

La résolution que le Conseil va adopter — et dont l'initiative revient aux membres africains du Conseil, et particulièrement au Kenya — définit un mandat initial pour une durée de trois mois. Ce mandat pourra être renouvelé s'il apparaît que les efforts consentis par les Nations Unies trouvent leur contrepartie dans les efforts que, de leur côté, les autorités centrafricaines devront faire pour mettre pleinement en oeuvre les Accords de Bangui et le Pacte de réconciliation nationale, et pour entreprendre les réformes nécessaires pour assainir la situation politique, économique, financière et sociale du pays. Les autorités de la République centrafricaine se sont déjà engagées dans cette voie, comme vient de le rappeler le représentant du Kenya. Nous nous en réjouissons.

Au moment où le Secrétaire général s'apprête à remettre le rapport sur l'Afrique que lui avait demandé le Conseil de sécurité, dans une session ministérielle en septembre 1997, l'institution de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) nous paraît être l'illustration de cette volonté de l'Organisation des Nations Unies de continuer à être présente en Afrique au service de la paix et de la sécurité. Cette opération des Nations Unies est naturellement et par priorité l'affaire des Africains.

Les six pays qui participaient à la MISAB maintiennent leurs contingents dans la MINURCA et deux autres États africains — la Côte d'Ivoire et le Ghana — se joignent à eux. Je crois que notre reconnaissance doit leur être acquise. Ceci montre qu'il n'y a pas lieu de distinguer le nécessaire renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, auquel nous sommes tous intéressés — et le rôle des Nations Unies. L'un et l'autre sont complémentaires et s'épaulent mutuellement. De même, l'engagement légitime des pays africains dans le maintien de la paix en Afrique n'est pas exclusif du soutien que peuvent apporter des États extérieurs à la région, au continent, mais qui sont désireux de contribuer aussi, sur le terrain, à la paix et à la stabilité en Afrique. C'est ainsi que mon pays, pour sa part, continuera, comme il l'a fait depuis plus d'un an au profit de la MISAB, à fournir à la MINURCA un soutien en matière de logistique et de santé.

Enfin, la MINURCA représente un bon exemple de diplomatie préventive. En ces temps où l'on débat beaucoup de la diplomatie préventive — et de manière tout à fait justifiée —, en ces temps où l'on regrette — parfois avec beaucoup de solennité et d'émotion — que la communauté des nations ne soit pas, dans le passé, intervenue suffisamment vite pour enrayer des conflits, alors je crois qu'en ce temps, il faut effectivement se réjouir qu'à la suite d'une MISAB qui a rempli son contrat, la MINURCA vienne à son tour offrir à la République centrafricaine et, au-delà, à la sous-région, la possibilité de rendre solides et durables la paix et la sécurité retrouvées.

M. Sáenz Biolley (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : La présente séance officielle du Conseil de sécurité est particulièrement importante et digne d'intérêt pour le Costa Rica étant donné que depuis que nous avons été élus membre du Conseil, nous n'avions pas eu la possibilité de participer à un processus d'examen et d'approbation d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes donc heureux de prendre la parole à l'heure où le Conseil va approuver la création de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA).

Dès l'instant où la crise en République centrafricaine a fait l'objet d'un examen par le Conseil de sécurité, ma délégation n'a cessé d'exprimer son plein appui à l'initiative régionale et à l'action de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB). Le Costa Rica prend acte de la tâche importante réalisée par cette Mission en tant que mécanisme de gestion et de prévention de conflits permettant de rétablir la normalité dans le pays.

Nous félicitons tous ceux qui ont participé à cette importante Mission, notamment le Comité international de médiation et le Comité international de suivi, et nous leur sommes reconnaissants. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre appui aux initiatives régionales qui, dans le cadre de l'Afrique, ont joué — et continuent de jouer — un rôle important dans le règlement des différends. Nous saisissons également cette occasion pour souligner une fois de plus le rôle de chef de file qu'a joué la France et les efforts importants déployés par le Président Omar Bongo, du Gabon.

Cela ne signifie pas que la situation en République centrafricaine est réglée de manière définitive ou que les causes à l'origine de la crise de ces deux dernières années ont été éliminées. Bien au contraire, nous sommes d'accord pour dire que la caractéristique principale de la situation actuelle est la fragilité. En effet, la période de crise politique et sécuritaire a été surmontée mais l'on est passé à une nouvelle étape, celle de la consolidation de la paix, qui déterminera la durabilité des progrès réalisés. Cela suppose naturellement le maintien de la présence internationale en République centrafricaine et la poursuite de la coopération internationale pour la reconstruction économique et sociale du pays.

Ma délégation appuie, à cet égard, la notion d'opérations polyvalentes et nous sommes heureux de voir que la MINURCA s'ajoute à la liste de ce type de missions. Cette Mission que nous nous proposons d'approuver aujourd'hui servira d'exemple d'activités de l'ONU dans le domaine de la consolidation de la paix.

Dans le cadre de son mandat initial, la MINURCA aura à maintenir et à renforcer la sécurité et la stabilité à Bangui et ses environs. Cet aspect nous paraît essentiel pour faire en sorte que, une fois cette condition satisfaite, les autres tâches nécessaires au développement de la République centrafricaine telles que l'aide humanitaire et le travail des institutions financières puissent se faire sans interruption.

Mon pays estime que l'assistance que la MINURCA fournira, tel que le prévoit son mandat, aux autorités centrafricaines pour protéger et surveiller les installations clefs à Bangui, contrôler les armes récupérées dans le cadre de l'opération du désarmement et fournir des conseils concernant la restructuration de la police nationale et des forces spéciales de sécurité, est de la plus haute importance. Mon pays convient avec le Secrétaire général qu'il est important que la MINURCA puisse fournir des conseils techniques et politiques aux organismes électoraux afin d'organiser les élections législatives et les futures élections présidentielles. Il s'agit là de questions fondamentales pour tout pays souverain et démocratique.

À cet égard, mon pays reconnaît et souligne l'importance de la nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire général chargé de coordonner toutes les activités des Nations Unies en République centrafricaine et d'établir des voies directes de communication avec le Gouvernement de ce pays.

Ma délégation est convaincue que cette instance constituera un organe adapté de gestion et de coordination des activités des diverses institutions spécialisées et organismes du système des Nations Unies afin de garantir la bonne exécution et la mise en oeuvre des objectifs que la communauté internationale a définies en faveur de la paix et du développement en République centrafricaine.

La situation économique et sociale en République centrafricaine, comme on l'a dit ici, reste pour nous un motif de préoccupation et d'intérêt particulier. Les chiffres des dernières statistiques sont alarmants, particulièrement en ce qui concerne les questions sociales. Selon certaines de ces statistiques, 75 % des enfants âgés de 2 à 12 ans souffrent de malnutrition et 65 % des adultes vivent en dessous du seuil de pauvreté. D'autre part, l'arrêt du fonctionnement des institutions publiques et les retards mis à payer les salaires des fonctionnaires sont à l'origine de nombreuses grèves, qui ont dégénéré à plusieurs reprises en actes de violence et qui, comme nous nous en souvenons tous, ont été l'une des causes du conflit.

Nous sommes donc fermement convaincus, comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, qu'il est nécessaire que les institutions financières internationales adoptent une nouvelle façon de voir les choses et une nouvelle attitude à l'égard de la situation en République centrafricaine. Ce pays, avec l'appui de la région et de ce Conseil, déploie actuellement un grand effort politique, de construction de la paix — efforts qui méritent, à notre sens, un traitement exceptionnel et complet par les institutions financières

internationales, qui devraient envisager d'exprimer clairement leur appui et de participer activement à la reconstruction du pays. Faute de quoi, on risque de mettre en péril les progrès accomplis et même de revenir en arrière.

La République centrafricaine est maintenant parvenue, nous en sommes conscients, à une étape cruciale, où la présence active de l'Organisation des Nations Unies devrait lui permettre d'aller de l'avant et de redevenir un membre actif de la communauté internationale. C'est la raison pour laquelle ma délégation appuiera le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui est un instrument fondamental pour parvenir à ces objectifs.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Les signes persistants d'instabilité en République centrafricaine ont amené un groupe de pays africains à porter la situation à l'attention du Conseil de sécurité. Une force multinationale avait été constituée par ces pays, avec la participation de la France, pour empêcher que cette agitation interne ne menace davantage la paix et la sécurité dans une région déjà sujette aux conflits. Même si la force déployée depuis janvier 1997 semble avoir contribué de façon efficace à réduire l'agitation, une présence internationale de maintien de la paix dans le pays semble indispensable pour que les progrès réalisés jusqu'ici ne soient pas remis en question.

Nous prorogeons maintenant pour la dernière fois l'autorisation donnée à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), de demeurer sur place jusqu'au 15 avril. Nous aimerions profiter de cette occasion pour féliciter la MISAB de son précieux travail, qui a permis au Conseil de prendre la décision que nous sommes maintenant sur le point d'officialiser. Je tiens également à saluer le rôle joué par le Président Bongo du Gabon dans la coordination des efforts des pays de la région dans le cadre du Comité international de médiation.

Certes, nous avons déjà perçu quelques signes prometteurs. Les forces politiques ont récemment signé un Pacte de réconciliation nationale, qui peut être considéré comme un pas encourageant vers l'instauration d'une plus grande stabilité dans le pays. La situation demeure toutefois fragile. Dans le but de renforcer les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et régulières, un mécanisme sécuritaire et politique spécial a été mis en place. Il sera essentiel de s'assurer que, durant la période précédant les élections, on ne laissera pas les conditions se dégrader. Le Conseil de sécurité devra suivre de près les événements dans les semaines et les mois à venir.

Le projet de résolution que nous examinons propose l'établissement d'une opération de maintien de la paix en République centrafricaine : la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA). Les assurances données par le Président Patassé selon lesquelles il facilitera la réconciliation nationale ont été une condition importante de la création de cette Mission et la communauté internationale sera fondée à attendre de lui qu'il honore pleinement cet engagement.

La MINURCA est la première opération de maintien de la paix à part entière autorisée par le Conseil de sécurité depuis plus de deux ans. Cela mérite réflexion, d'autant plus que cette interruption n'a pas coïncidé, particulièrement en Afrique, avec une période de diminution des conflits. Un prochain rapport du Secrétaire général devrait permettre au Conseil de présenter un programme d'action pourl'Afrique beaucoup plus clair et constructif, sur la base d'une analyse équilibrée des expériences récentes.

De l'avis de ma délégation, le projet dont nous sommes saisis représente un résultat satisfaisant. Nous nous félicitons de ce que les parties aux négociations qui ont mené à l'établissement de ce projet aient su aplanir leurs divergences, permettant ainsi le lancement efficace de l'opération. La MINURCA fonctionnera avec l'assentiment explicite des parties, ce qui la place dans le cadre juridique adéquat en vertu de la Charte. Le paragraphe 13 du projet de résolution (S/1998/268) affirme que

> «la MINURCA, dans l'exercice de son mandat, peut se voir contrainte d'agir pour assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel».

Cette règle devrait, à notre sens, être appliquée de façon générale à toutes les opérations de maintien de la paix relevant du Chapitre VI.

Outre sa composante sécuritaire, la MINURCA s'est vu confier d'autres tâches, liées au mandat confié au Représentant spécial du Secrétaire général, qui l'assistera dans la promotion des réformes, nécessaires à la réconciliation nationale et à la stabilité, et offrira ses bons offices et sa médiation entre le Gouvernement et les partis politiques.

Le mandat initial de la MINURCA comprend également des dispositions relatives aux conseils et à l'appui technique à fournir aux organes électoraux nationaux en ce qui concerne le code électoral et les moyens à mettre en oeuvre pour organiser les élections législatives prévues pour août/septembre 1998.

La décision du Conseil d'établir une opération de maintien de la paix en République centrafricaine représente une contribution significative de la part de la communauté internationale et ne peut être prise à la légère, compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles l'Organisation a actuellement à faire face. Nous exhortons le Président Patassé et les autres parties concernées à profiter au maximum de cette occasion pour instaurer une paix durable en République centrafricaine et contribuer ainsi à une plus grande harmonie dans toute la région.

M. Soares (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, dès l'abord, dire que le Portugal souscrit pleinement à ce qui a été dit par la présidence de l'Union européenne.

L'établissement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) est un exemple de coopération des Nations Unies avec une initiative menée par l'Afrique dans le but de promouvoir la paix et la stabilité dans la région. Le Portugal croit fermement en de telles initiatives et appuie les recommandations faites par le Secrétaire général en faveur de la création d'une opération de maintien de la paix en République centrafricaine.

Il faut rappeler que la situation actuelle de sécurité relative en République centrafricaine est due en grande partie aux efforts inlassables déployés par les dirigeants de la région. Nous félicitons le Président Bongo de ses efforts de médiation et du rôle du Comité international de suivi des Accords de Bangui dans la résolution de cette crise. En outre, le ferme engagement de nombreux pays africains et de la France en faveur de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) s'est avéré essentiel pour permettre le retour à la stabilité, souvent dans des conditions difficiles.

Toutefois, la présence continue de la communauté internationale est nécessaire pour contribuer à la réalisation des tâches importantes à venir. Le Pacte de réconciliation nationale, adopté par la Conférence de réconciliation nationale tenue à Bangui au début de ce mois, a représenté un pas important dans la voie de la stabilité dans ce pays. Nous avons grand espoir que la tenue d'élections libres et régulières en août/septembre de cette année, contribuera à renforcer la paix en République centrafricaine. Cependant, la situation demeure fragile et il est clair que d'autres réformes sont nécessaires.

Dans ce contexte, ma délégation se félicite de la création de la MINURCA, en avril prochain. Nous y voyons un bon exemple de la volonté de la communauté internationale de coopérer étroitement avec les efforts faits en Afrique au niveau régional. De fait, la MINURCA est une force de maintien de la paix dont le mandat est spécifiquement adapté aux exigences de la situation en République centrafricaine. Nous aimerions en particulier mettre l'accent sur le rôle futur que la MINURCA aura à jouer dans le maintien et le renforcement de la paix et de la stabilité. Je voudrais également souligner que dans le cadre de son mandat, elle devra aider les forces nationales de sécurité à maintenir l'ordre, apporter une aide, en coordination avec d'autres efforts internationaux, dans le cadre d'un programme de courte durée de formation d'instructeurs de police et fournir des conseils et un soutien technique aux organismes électoraux nationaux.

Nous nous félicitons, en outre, de la nomination par le Secrétaire général d'un Représentant spécial en République centrafricaine. En tant que chef de la MINURCA ayant autorité générale sur les activités entreprises par les Nations Unies dans ce pays, le Représentant spécial pourra jouer un rôle déterminant dans le processus de stabilisation de la situation actuelle. De plus, nous attachons une importance particulière aux mesures qu'il prendra en vue d'encourager la fourniture par les institutions et les programmes des Nations Unies d'une assistance dans les domaines du développement et de la relance économique.

Le Portugal a toujours fermement appuyé l'établissement d'une opération de maintien de la paix en République centrafricaine. Nous considérons que cette opération représente une mesure importante de la part de la communauté internationale pour promouvoir la paix et la stabilité dans ce pays. Nous voterons donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. Dahlgren (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : La décision que nous sommes sur le point d'adopter en vue d'établir une opération polyvalente de maintien de la paix de l'ONU en République centrafricaine est une mesure importante pour le pays, pour la région et pour l'ONU. Cela donnera à la République centrafricaine l'appui international indispensable en matière politique et sécuritaire dans le processus capital qui doit mener aux élections prochaines. Grâce notamment aux efforts louables de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), les conditions qui règnent dans le pays se sont améliorées. Mais la situation en matière de sécurité demeure précaire.

La présence de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) jouera un rôle déterminant pour renforcer la sécurité et consolider la

démocratie et l'État de droit en République centrafricaine. Cette décision aura également, de manière indirecte, un effet stabilisateur important dans la région. La sécurité régionale demeure précaire et toute détérioration de la situation en République centrafricaine risquerait d'avoir des conséquences graves. Il convient de noter que la MINURCA est la première opération de maintien de la paix de l'ONU entièrement nouvelle établie depuis plus de trois ans. L'établissement de la MINURCA attestera de la détermination de l'ONU et du Conseil de sécurité d'assumer les responsabilités qui leur incombent en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en Afrique et dans le reste du monde. Il est, en effet, essentiel que le Conseil de sécurité soit prêt à se prononcer sur les moyens d'action disponibles dans la gamme existante des instruments de règlement des différends : de l'alerte rapide en passant par la prévention, la médiation ou d'autres instruments de maintien de la paix et, le cas échéant, l'imposition de la paix.

La présence de l'ONU en République centrafricaine — c'est-à-dire le Représentant spécial et la MINURCA — sera polyvalente. C'est le résultat important de discussions approfondies entre les membres du Conseil de sécurité, dont la Suède se félicite grandement.

Nous attendons avec impatience la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général, qui sera doté d'un mandat politique important au sein de la MINURCA et qui jouera un rôle de coordination essentiel pour l'ONU en République centrafricaine.

Le succès de la MINURCA dépendra de la coopération continue de toutes les parties en République centrafricaine. Le Président Patassé et son gouvernement ont jusqu'à présent réalisé des progrès considérables en honorant les engagements pris en vue de procéder à des réformes dans les domaines économique, social, sécuritaire et électoral, comme cela a été exprimé dans la lettre datée du 8 janvier 1998 adressée au Secrétaire général par le Président Patassé. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction du fait qu'une Conférence de réconciliation nationale aura lieu dans le courant de ce mois. Il reste néanmoins encore beaucoup à faire pour mettre en oeuvre les mesures de réforme en suspens.

Pour finir, je voudrais exprimer la gratitude de la Suède aux États qui ont participé à la MISAB, ainsi qu'à la France, pour la contribution qu'ils ont apportée en faveur de la paix et de la stabilité en République centrafricaine. La tâche de la MINURCA visera à consolider le succès de la MISAB.

Je voudrais également ajouter que la Suède souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de la Grande-Bretagne au nom de l'Union européenne.

M. Konishi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je voudrais exprimer, au nom de la délégation japonaise, ma sincère reconnaissance à tous ceux qui ont participé aux efforts déployés en vue de maintenir la stabilité en République centrafricaine. Je voudrais, en particulier, rendre hommage à ceux qui ont participé aux activités de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), du Comité international de suivi et du Comité international de médiation, ainsi qu'à la France qui a apporté un appui indispensable à ces activités. Ma délégation estime que ces efforts ont été déterminants pour maintenir l'ordre dans le pays, empêchant ainsi une déstabilisation de l'ensemble de la sous-région.

Bien que des progrès considérables aient été accomplis jusqu'ici, y compris avec l'adoption hier du code électoral, la réconciliation nationale en République centrafricaine demeure un processus difficile et complexe. La tenue d'élections parlementaires, la restructuration et le renforcement des capacités des forces de sécurité, ainsi que l'introduction de réformes financières et économiques, sont au nombre des tâches qui attendent le peuple centrafricain.

Ces défis certes considérables nécessiteront une aide concrète de la part de la communauté internationale pour veiller à ce que les conditions nécessaires de paix et de stabilité règnent dans tout le pays. Ma délégation appuie donc l'établissement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) et votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. L'établissement de la MINURCA démontrera au monde l'engagement permanent et les capacités uniques dont dispose l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans ce contexte, le Japon a participé et continuera de participer aux efforts déployés en vue de l'établissement d'une stratégie globale et efficace de prévention et de règlement rapide des différends, en se concentrant tout particulièrement sur l'Afrique, à ce stade. En janvier dernier, par exemple, le Japon a accueilli la Conférence internationale de Tokyo sur la prévention des conflits, à l'occasion de laquelle des représentants de plus de 20 pays et organisations se sont rencontrés et ont débattu de cette question de manière approfondie. Le renforcement de la capacité d'alerte rapide de l'ONU et l'amélioration de la coordination et de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, telles que l'Organisation de l'unité

africaine, sont au nombre des principaux volets de cette stratégie. Le Japon étudie en effet les moyens de renforcer le rôle du Conseil de sécurité et de l'ONU dans la prévention des conflits et d'améliorer son efficacité.

Je me vois obligé de rappeler que la MINURCA ne saurait en aucun cas être considérée comme une panacée pour résoudre les problèmes qui se posent en République centrafricaine.
Son mandat consiste simplement à appuyer les efforts qu'entreprend le Gouvernement en vue de surmonter ces problèmes. C'est à la République centrafricaine elle-même qu'il incombe de reconstruire le pays et de s'efforcer de réaliser la prospérité. Je voudrais, à cet égard, souligner qu'il incombe au Président Patassé, en tant que chef du gouvernement, d'honorer les engagements qu'il a pris à l'égard du peuple de la République centrafricaine.

Pour terminer, je voudrais rappeler que le Japon, pour sa part, continuera d'aider la République centrafricaine dans les efforts qu'elle déploie en vue de maintenir la stabilité et d'améliorer le bien-être de sa population.

M. Shen Guofang (Chine) (*interprétation du chinois*) : Depuis que le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1125 (1997) en août dernier, les Accords de Bangui ont été mis en oeuvre de manière complète et efficace grâce aux efforts et à la coopération du Gouvernement de la République centrafricaine et de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB). La situation dans le pays est raisonnablement stable et des résultats concrets ont été obtenus au niveau du processus de réconciliation nationale, ce dont la Chine se félicite.

À l'invitation du Gouvernement de la République centrafricaine, la MISAB a mené des activités de maintien de la paix dans le cadre d'un mandat fixé par le Conseil de sécurité, afin d'aider ce pays à mettre en oeuvre les Accords de Bangui et de surveiller leur application. Le personnel de la MISAB s'est acquitté de sa mission dans des circonstances particulièrement difficiles en récupérant les armes, en favorisant le dialogue et en assurant le maintien de la sécurité et la fourniture de services humanitaires. Les résultats remarquables qu'ils ont obtenus ont créé des conditions favorables permettant au pays de parvenir à une stabilisation de la situation et à la réconciliation nationale. La Chine apprécie au plus haut point les travaux accomplis par la MISAB qui a montré une fois de plus que, grâce aux efforts des pays africains eux-mêmes et à l'appui total et approprié du Conseil de sécurité, la stabilité et le développement des pays concernés peuvent être progressivement assurés.

La Chine a toujours maintenu et estimé que le Conseil de sécurité doit se pencher sur les problèmes auxquels l'Afrique est confrontée. Pour résoudre ces problèmes, les exigences raisonnables des pays africains devraient être satisfaits et l'appui nécessaire devrait leur être accordé.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis va autoriser l'établissement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) pour prendre le relais de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), afin d'aider le Gouvernement et le peuple de ce pays à réaliser leur objectif ultime de réconciliation nationale.

Le Gouvernement chinois appuie cette opération. Pour nous, le projet de résolution dont nous sommes saisis est un assez bon document. D'une part, il a respecté les demandes spécifiques de ce pays et d'autres pays africains. D'autre part, il a prévu des dispositions raisonnables et appropriées concernant le mandat, les fonctions et le calendrier de la MINURCA.

Nous pensons que la MINURCA se conformera aux bonnes pratiques de la MISAB, qu'elle respectera pleinement le Gouvernement de la République centrafricaine et que, face à la situation spécifique qui prévaut dans ce pays, elle continuera à promouvoir la communication et le dialogue entre toutes les parties, et qu'elle réalisera les objectifs énoncés dans le projet de résolution.

Un voyage de 1 000 lieues commence par le premier pas. Le pays a déjà fait son premier pas sur la voie de la réconciliation nationale et du redressement de l'économie nationale. En fait, la stabilité et le progrès du pays dépendent de son peuple et de son gouvernement. Nous espérons que l'adoption de ce projet de résolution jouera un rôle actif dans la réconciliation nationale et la reconstruction économique et aidera le pays à progresser sur la voie de la paix, de la stabilité, du développement et de la prospérité.

Voilà pourquoi la délégation chinoise votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Buallay (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais, d'emblée, exprimer notre appréciation au Secrétaire général pour le rapport détaillé et complet publié sous la cote S/1998/148. Je remercie également les États participant à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), ainsi que le Gouvernement français, le Comité international de médiation, le Comité international de suivi des Accords de Bangui et les programmes et institutions des Nations Unies pour les efforts importants

qu'ils ont accomplis en faveur de la réconciliation et de la stabilité en République centrafricaine.

Ma délégation partage les préoccupations du Secrétaire général concernant la précarité de la situation politique et sécuritaire de ce pays, d'autant plus qu'il continue de circuler des armes de petit calibre que l'on peut facilement se procurer dans les pays voisins. Cela est également dû au fait que des éléments des anciennes forces armées zaïroises se sont réfugiés dans le sud de la République centrafricaine, cependant que des milices locales sont présentes dans le nord du pays. Voilà pourquoi, il importe que la communauté internationale, telle que représentée par les Nations Unies, soit présente en République centrafricaine en vue de rétablir la paix et la sécurité dans le pays.

Partant de l'intérêt que l'État du Bahreïn a à promouvoir la sécurité et la stabilité en République centrafricaine en particulier, et dans l'ensemble de la région, et à voir une présence des Nations Unies dans ce pays, ma délégation appuiera le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui concerne l'établissement d'une Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA). Dans ce contexte, ma délégation demande à toutes les parties d'assurer la sécurité, la sûreté et la liberté de circulation des membres de la Mission, ainsi que la protection des biens de la Mission.

M. Türk (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : La Slovénie appuie le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité en vue d'une suite à donner aujourd'hui. C'est un projet de résolution qui vient à point nommé et qui s'impose à un moment où des mesures décisives sont nécessaires pour normaliser la situation en République centrafricaine. Nous rendons hommage à la délégation kényenne pour l'excellent travail qu'elle a accompli lors de l'élaboration du projet.

Nous nous félicitons des progrès qui ont été accomplis jusqu'à présent sur la voie de la réconciliation nationale et de l'instauration d'une stabilité durable en République centrafricaine. Nous nous félicitons en particulier de l'engagement et des efforts des États Membres participant à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB). Nous nous félicitons également de la manière neutre et impartiale dont ils appuient l'amélioration de la situation sécuritaire dans le pays.

D'autre part, nous nous rendons compte que la situation en République centrafricaine demeure précaire et continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales dans la région et qu'elle nécessite donc d'autres efforts de la part de la communauté internationale.

Nous estimons que tous les signataires des Accords de Bangui et les autorités de la République centrafricaine ont besoin d'un climat de sécurité propice afin de prendre des mesures pour mettre en oeuvre des réformes politiques, économiques et sociales et sécuritaires, y compris l'élaboration d'un code électoral, les préparatifs en vue des élections législatives de cette année et l'application du Pacte de réconciliation nationale. Le climat sûr et stable qui est en train d'être créé restera essentiel, et l'aide et l'appui de la communauté internationale resteront donc nécessaires.

La Slovénie votera donc pour ce projet de résolution, par lequel le Conseil de sécurité déciderait d'autoriser la prorogation du mandat de la MISAB jusqu'au 15 avril 1998 et d'établir une Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), avec effet au 15 avril 1998, pour une période initiale de trois mois.

La Slovénie est encouragée par le fait que le Conseil de sécurité est en mesure de prendre une décision aujourd'hui. Le fait que les membres examinent les questions à traiter et le degré d'unité qui existe entre eux aideront sans aucun doute au succès de la MINURCA.

M. Fedotov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : C'est avec satisfaction que nous notons que des progrès ont été accomplis sur la voie de la normalisation de la situation en République centrafricaine. Cela est dû en grande partie à l'action énergique du Comité international de suivi des Accords de Bangui et de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB).

En même temps, il faut continuer à assurer l'aide internationale pour affermir le processus de réconciliation nationale dans ce pays africain et maintenir un climat de sécurité et de stabilité propice à la tenue d'élections libres et régulières. Un facteur important dans le rétablissement d'une paix et d'une stabilité durables est une solution rapide et efficace aux problèmes économiques et sociaux. Le succès dans ce domaine n'est possible qu'en unissant les efforts de toutes les forces politiques en République centrafricaine.

Pour que l'aide de la communauté internationale en vue d'un règlement définitif de la crise dans ce pays soit efficace, il faut que son gouvernement et toutes les parties en République centrafricaine se déclarent prêts à faire preuve d'une nouvelle volonté politique, à appliquer intégralement les Accords de Bangui et à respecter strictement

le Pacte de réconciliation nationale. Nous considérons que le mandat initial de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), tel que défini dans le projet de résolution actuel, ainsi que la force de sa composante militaire sont optimaux. Nous croyons comprendre que son plein déploiement sera achevé d'ici au 15 avril afin d'assurer une transition en bon ordre de la MISAB à la MINURCA. La question du rôle futur des Nations Unies dans la promotion de la réconciliation nationale, et notamment les préparatifs en vue de la tenue d'élections, pourrait être réglée plus tard, à la lumière des événements et sur la base des recommandations qui figureront dans le rapport du Secrétaire général, qui doit être présenté pour le 20 juin 1998.

Pour toutes ces raisons, la délégation de la Fédération de Russie votera pour le projet de résolution.

M. Richardson (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes heureux d'appuyer une mission limitée mais essentielle de maintien de la paix en République centrafricaine. Les décisions prises par le Conseil aujourd'hui aideront à consolider l'action de la force multinationale, à qui nous rendons hommage pour avoir rétabli l'ordre à Bangui et pour avoir mis sur pied un programme de désarmement efficace. La communauté internationale est reconnaissante aux pays africains qui ont participé à la mission et au Gouvernement français pour son appui à cette mission. Nous nous félicitons de l'appui continu que reçoivent les organisateurs de cette mission, sous forme de contributions en personnel, en équipement et de contributions volontaires à l'opération de maintien de la paix des Nations Unies — la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) — au moment où intervient la passation des pouvoirs d'une mission à l'autre.

Le rôle de cette mission, comme exposé dans le projet de résolution, est de créer un climat de sécurité pendant suffisamment longtemps pour permettre au Gouvernement centrafricain d'entreprendre les réformes qu'il a promises et pour assurer sa propre sécurité. Cette mission est conçue en tant que dispositif temporaire pour donner à la République centrafricaine le temps de rétablir un État sûr dont les affaires publiques sont conduites de manière avisée.

Au cours des discussions qui ont eu lieu au sein du Conseil sur cette mission, nous avons tous convenu que les Nations Unies n'assumeraient pas indéfiniment la responsabilité de la sécurité en République centrafricaine. Le Gouvernement doit saisir l'occasion que lui fournit cette mission avec sagesse et bon sens. Nous avons constaté que le Gouvernement centrafricain avait réalisé plus de progrès ces dernières semaines, alors que la menace du départ de la MISAB se profilait à l'horizon, qu'au cours de l'année précédente. Ces progrès sur la voie de la réforme doivent se poursuivre — progrès en vue du paiement régulier et complet des salaires des militaires et des civils; progrès en vue de la réconciliation nationale; et progrès en vue d'une restructuration militaire qui assurerait la sécurité et la stabilité du pays.

Nous appuyons fermement les initiatives prises par les institutions de Bretton Woods d'aider la République centrafricaine à progresser vers la sécurité financière, et nous examinerons les rapports de ces institutions, qui nous donneront la mesure de l'attachement du Gouvernement à des réformes économiques sérieuses.

Nous nous félicitons de ce que la durée initiale du mandat de cette mission ait été fixée à trois mois. Cela permettra au Conseil d'examiner les progrès réalisés et de procéder, le cas échéant, aux ajustements nécessaires du mandat de la mission en juillet. Si le Gouvernement centrafricain ne réalise pas de progrès concrets en vue des réformes économiques, politiques et sécuritaires nécessaires, nous pourrons difficilement renouveler la mission pour une autre période.

Le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général est décisif pour cette période de transition en République centrafricaine. Nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général nomme, dans les plus brefs délais, un représentant énergique. Comme le stipule le projet de résolution, le représentant sera chargé de cette mission mais il assistera aussi le Gouvernement dans ses efforts de réforme et supervisera toutes les activités des Nations Unies en République centrafricaine. La coordination des programmes d'assistance des Nations Unies avec d'autres efforts réalisés sur le plan international — y compris ceux des institutions de Bretton Woods et d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux — est essentielle pour que cette assistance soit finalement couronnée de succès. Cette mission fournira les éléments stratégiques de sécurité et un programme de formation soigneusement ciblé sur la police civile afin de permettre au Gouvernement de prendre la relève et d'assurer sa propre sécurité.

Les élections sont un autre volet important du processus de réforme démocratique de la République centrafricaine. Nous nous félicitons des nouvelles nous informant que le Parlement a approuvé le code électoral et espérons que des dates définitives seront bientôt annoncées pour la tenue d'élections législatives. Nous espérons également que des experts électoraux, détachés d'institutions telles que le

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou d'organisations non gouvernementales internationales expérimentées en organisation d'élections, fourniront une assistance à la République centrafricaine. Nous nous félicitons de la participation du Représentant du Secrétaire général à la coordination de l'assistance internationale éventuelle aux élections, et attendons avec intérêt les recommandations que le Secrétaire général présentera au Conseil en juin. Nous ne pensons pas que l'assistance électorale doit être placée sous le commandement militaire de l'opération de maintien de la paix mais qu'elle devrait plutôt constituer un élément à part entière du vaste programme d'assistance que le Secrétaire général coordonnera avec l'appui d'autres organisations.

Les États-Unis appuient également la constitution d'un groupe d'«Amis de la République centrafricaine» chargé de coordonner l'assistance économique internationale fournie à ce pays ainsi que de fournir des conseils à ce pays. Aucun pays ne peut à lui seul faire ce que la communauté internationale peut accomplir en oeuvrant de concert et en mettant en commun les ressources.

Enfin, j'aimerais souligner que les États-Unis appuient cette solution africaine à un problème africain. Nous considérons la participation des Nations Unies à cette mission de maintien de la paix comme un appui à une initiative régionale venant en aide à un voisin. Nous espérons que cette mission, de même que d'autres programmes tels que l'assistance électorale, renforcera les efforts que déploie la République centrafricaine en vue de permettre le rétablissement d'un gouvernement stable et sûr.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/1998/268.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résul-tat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1159 (1998).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Dangue Réwaka (Gabon) : Je voudrais rendre hommage au Secrétaire général, dont les recommandations en faveur d'une opération de maintien de la paix qui prendrait la relève de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) ont fortement orienté la décision que le Conseil de sécurité vient de prendre, il y a un instant.

Il convient de rappeler que les troubles qui ont mis en danger la paix et la sécurité en République centrafricaine ont connu un apaisement notable grâce aux Accords de Bangui de janvier 1997 et à la mise en place d'une force interafricaine de surveillance desdits accords. Je tiens donc à louer l'action de la MISAB ainsi que celle de tous les acteurs qui ont participé à la recherche d'une solution négociée à la crise centrafricaine, en particulier le Comité international de médiation et la France.

En autorisant, par la présente résolution, le déploiement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), le Conseil vient de marquer sa ferme volonté de poursuivre les efforts déjà consentis par la communauté internationale en vue de la résolution définitive de cette crise. À cet égard, il y a lieu de se féliciter de l'esprit de coopération qui a prévalu tout au long des négociations, permettant ainsi d'aboutir au texte consensuel que nous venons d'adopter. Il va sans dire que ce résultat n'aurait pu être atteint sans la coopération des autorités centrafricaines, des parties concernées et de la population centrafricaine tout entière, qui ont ainsi montré qu'elles étaient fermement animées par une volonté commune de réconciliation nationale et d'instauration d'une stabilité durable. Cette volonté s'est traduite notamment par la récente signature du pacte de réconciliation entre toutes les composantes du peuple centrafricain.

Cela dit, le climat de paix et de sécurité relatif qui prévaut actuellement dans le pays demande à être consolidé.

À cette fin, mon pays souscrit pleinement aux objectifs assignés à la MINURCA à savoir : le renforcement du processus de réconciliation nationale dans le cadre strict des Accords de Bangui, la mise en place des conditions nécessaires à la prochaine tenue d'élections législatives dans la transparence et l'étroite coopération de la MINURCA avec les initiatives régionales, notamment le Comité national de médiation, le Comité international de suivi et l'Organisation de l'unité africaine. Nous sommes persuadés que la MINURCA jouera un rôle déterminant dans la mise en oeuvre des actes contenus dans le Pacte de réconciliation nationale,

en vue de la consolidation d'une paix durable et de l'amorce d'un développement économique réel.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Gambie.

Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général de son rapport sur la République centrafricaine, contenu dans le document S/1998/148, qui nous a fait part des récents événements positifs survenus en République centrafricaine. Nous sommes encouragés de noter que des progrès importants ont été faits dans l'application des Accords de Bangui. Nous sommes particulièrement encouragés par l'attachement dont a fait preuve le Président Patassé s'agissant de la mise en oeuvre des réformes nécessaires à la pleine application des Accords.

Même si la situation en République centrafricaine s'est beaucoup améliorée, elle reste une cause de préoccupation. Ma délégation voudrait saluer la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) pour le rôle qu'elle a joué afin de rétablir le calme et la normalité dans la République centrafricaine. Cependant, la situation sécuritaire est encore précaire et le mandat de la MISAB expirera bientôt.

À la lumière de ces deux faits, il est essentiel qu'une intervention ait lieu afin de consolider les gains déjà acquis par la MISAB. L'intervention nécessaire devrait donc être une mission de maintien de la paix des Nations Unies en République centrafricaine. La résolution que nous venons d'adopter met en place l'intervention nécessaire, c'est-à-dire, une mission de maintien de la paix.

Le rapport du Secrétaire général nous a appris que des réformes économiques et financières importantes doivent être entreprises de toute urgence. Autrement, les conditions socio-économiques négatives qui règnent actuellement dans le pays continueront vraisemblablement de saper gravement la sécurité et la stabilité générales dans le pays. Compte tenu de ce fait, ma délégation a pensé qu'il était approprié que la résolution demande aux États Membres de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la République centrafricaine et qu'elle demande également aux organisations internationales et aux institutions financières de contribuer au développement après le conflit en République centrafricaine.

Il apparaît vital pour l'opération de maintien de la paix de demander aux États Membres de contribuer en personnel, en équipement et autres ressources à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA). Ces dispositions sont très importantes pour ma délégation, et nous espérons que les États et les organisations internationales répondront de façon positive.

Une autre disposition importante est la demande faite au Secrétaire général de faire rapport sur les progrès faits par le Gouvernement centrafricain pour adopter un code électoral et mettre en oeuvre des moyens pour organiser les élections législatives. Ma délégation est d'avis que cette clause exerce une certaine pression sur le Gouvernement centrafricain pour l'inciter à agir.

Dans l'ensemble, ma délégation estime que cette résolution va dans la bonne direction. Nous nous sommes associés au consensus avec les autres délégations afin de l'appuyer.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 30.